

Pathologies de la voix

Pour prendre soin de sa voix

Une nouvelle fois, une cure thermale a vocation de soigner les pathologies de la voix. Les Thermes d'Allevard forts de tous leurs atouts dans le traitement des voies respiratoires, ont conçu un programme innovant et efficace associé à une cure thermale conventionnée voies respiratoires (VR) de 18 jours. Une opportunité de soigner une pathologie invisible et handicapante. Dans le cadre de la cure conventionnée voies respiratoires associée à ce programme, 6 soins thermaux sont dispensés par jour, définis en fonction de la prescription du médecin thermal.

Soins thermaux (dans le cadre de la cure conventionnée) : 6 par jour choisis en fonction de la prescription du médecin thermal à votre arrivée parmi : inhalations froides ou chaudes • gargarisme • bain de nez à la pipette • irrigation nasale • humage • aérosol sonore • pulvérisation • douche au jet.

Consultations : 1 consultation individuelle par un médecin ORL, laryngologiste, phoniatre • 1 bilan fonctionnel de rééducation vocale et orthophonique en début et en fin de cure.

Ateliers : 4 ateliers de rééducation vocale • 3 ateliers d'activité physique adaptée • 1 atelier de cohérence cardiaque.

Conférences : 1 conférence sur la voix animée par un médecin ORL, laryngologiste, phoniatre • 1 conférence « alimentation et voix » animée par une diététicienne.

Les consultations avec le médecin se déroulent au CHU de Grenoble la semaine qui précède la semaine de cure.

Les consultations du médecin et les séances de rééducation sont prises en charge par la Sécurité Sociale et sont à régler en plus du programme complémentaire et directement au praticien.

Durée : 6 jours **Tarif :** 200€ (à la charge du curiste)

Dates de début de session 2020 : 4 mai, 18 mai, 29 juin, 24 août, 5 octobre.